10. A quelles fins transférait-on lesdits terrains et les minéraux à cette Commission? 11. Les minéraux sont-ils gardés en fidéi-commis pour le compte des Indiens ou pour qui le sont-ils?

LES TERRAINS MARÉCAGEUX

ASSÉCHEMENT ET MISE EN VALEUR-AIDE AUX PROVINCES MARITIMES

L'hon, ERNEST BERTRAND (au nom du ministre de l'Agriculture) propose que la Chambre se forme en comité à la prochaine séance pour étudier le projet de résolution

La Chambre est d'avis qu'il y a lieu de présenter un projet de loi en vue d'aider les provinces de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Ile du Prince-Edouard à entreprendre l'asséchement et la mise en valeur des terrains marécageux desdites provinces par l'aménagement ou la réfection d'ouvrages nécessaires à cette fin et par l'achat de l'outillage requis. Les travaux ne peuvent être entrepris requis. Les travaux ne peuvent etre entrepris que sur l'avis d'une commission consultative nommée en vertu de la loi et qu'aux conditions convenues avec les provinces intéressées avant le premier jour de mai mil neuf cent cinquante-cinq. Le ministre de l'Agriculture est autori-sé à nommer les fonctionnaires surnuméraires nécessaires qui seront rémunérés à même le Fonds du revenu consolidé. La mesure prévoit aussi le paiement des frais des membres de la commission consultative.

-Informé de l'objet de cette résolution, Son Excellence le Gouverneur général en recommande l'examen à la Chambre.

(La motion est adoptée.)

BIBLIOTHEQUE NATIONALE

MOTION TENDANT À DÉFÉRER AU COMITÉ MIXTE DE LA BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT LES OBSERVATIONS SOUMISES PAR DIVERS GROU-

L'hon. COLIN GIBSON (secrétaire d'Etat) propose la résolution suivante:

Considérant que de nombreux groupements, dont la Société royale du Canada, l'Association canadienne des bibliothèques, l'Association canadienne d'histoire, l'Association canadienne des sciences politiques, le Conseil des recherches en sciences sociales du Canada, le Congrès cana-dien des métiers et du travail, le Congrès cana-dien du travail, ainsi que les Associations dien du travail, ainsi que les Associations provinciales des bibliothèques ont exposé la nécessité d'étudier la question de l'établisse-ment d'une Bibliothèque nationale au Canada; et

Considérant qu'on propose aussi à titre de mesure préliminaire l'établissement du cata-logue des livres dont disposent les diverses bibliothèques au Canada,

La Chambre décide, en conséquence, que les demandes déjà reçues et toutes les autres demandes éventuelles relativement à l'établissement d'une Bibliothèque nationale au Canada soient transmises au comité mixte de la Bibliothèque du Parlement afin qu'il en fasse l'étude et qu'il présente son rapport.

M. MacINNIS: Le secrétaire d'Etat devrait, je crois, nous donner des explications. Quelles mesures le comité mixte de la Bibliothèque peut-il prendre à cet égard?

L'hon. M. GIBSON: Ainsi que l'indique la motion, nous avons reçu de divers groupements de toutes les régions du pays des observations quant à l'opportunité d'établir une bibliothèque nationale. Les auteurs de ces mémoires n'estiment pas qu'il faille commencer par ériger un immense édifice, mais ils croient qu'il convient d'étudier la question soigneusement et, comme premier pas, de voir à la préparation d'un catalogue des livres qui se trouvent déjà dans les bibliothèques canadiennes. On estime que la question mérite d'être examinée attentivement. Le Gouvernement est d'avis que le comité mixte de la Bibliothèque du Parlement est tout désigné pour entreprendre ce premier travail. On recommande que cet organisme étudie les vœux déjà formulés et soumette un rapport au Parlement, après quoi on pourra décider des mesures qu'il y aura lieu de prendre.

M. CHURCH: Pourquoi le Gouvernement n'agit-il pas, au lieu de soumettre la question à un comité?

M. M. J. COLDWELL (Rosetown-Biggar): Je doute fort que ce soit la façon de donner suite aux propositions faites au Gouvernement. J'ai longtemps fait partie du comité mixte de la bibliothèque du Parlement. J'envisageais avec plaisir la perspective d'une réunion mais, autant qu'il m'en souvienne, aucune n'a été convoquée. C'est peut-être un peu ma faute. Sans doute ai-je été négligent en n'insistant pas davantage pour qu'on en tienne une. Mais ce n'est sûrement pas un bon moyen de régler le problème.

Je suis persuadé que ni le Gouvernement, ni la Chambre peut-être, ne seraient disposés à approuver la construction d'une vaste bibliothèque, mais j'ai souvent pensé que l'une des premières mesures à prendre pour faire d'Ottawa une capitale digne du pays ce serait de la doter d'une bibliothèque nationale digne du nom. Je dirai même qu'il faudrait en faire un centre culturel digne de la capitale, où l'on trouvât entre autres choses un théâtre national et un musée d'art. A mon sens, la mesure qu'on prend actuellement ne fera que classer la question, dont nous n'entendrons presque plus parler au comité.

Il faut aviser à d'autres moyens. Il y a au pays un certain nombre de personnes,-le Gouvernement et les députés les connaissent,—qui s'intéresseraient peut-être assez à ce projet, et qui auraient assez de civisme pour faire partie d'une commission spéciale dont l'objet

[M. MacNicol.]